

DÉPARTEMENT  
du NORD

Commune de WARNETON F.59560

ARRONDISSEMENT  
de LILLE

## ADMINISTRATION MUNICIPALE

Tout membre du Conseil municipal qui, sans motifs reconnus légitimes par le Conseil, a manqué à trois convocations successives peut être, après avoir été admis à fournir ses explications, déclaré démissionnaire par le Préfet, sauf recours, dans les dix jours de la notification, devant le conseil de Préfecture.

Les démissions sont adressées au Sous – Préfet ; elles sont définitives à partir de l'accusé de réception par le Préfet, et, à défaut de cet accusé de réception, un mois après un nouvel envoi de démission, constaté par lettre recommandée.

(Code Municipal art.36)

Warneton, le lundi sept octobre 2024

**AFFICHAGE : le conseil**  
est prié d'assister à la séance qui aura lieu à la Mairie

le **jeudi dix - sept octobre 2024**  
à **19 heures 00 très précises**

### ORDRE DU JOUR :

- RELECTURE** délibérations du conseil précédent du jeudi vingt - sept juin 2024
- DÉLIBÉRATION(S)** et Décisions Du Maire (DDM)
  - 19. Subvention au GSCF Pompiers Humanitaires
  - 20. Subvention ALDW pour action BONNETS ROSES
  - 21. Décision Modificative pour admission en non - valeur
  - 22. Mutation de crédits sur mandats 225 et 226 : 100 €
- ÉVÈNEMENTS locaux**
  - nouveau contrat conseiller en énergie partagé
- VIE PUBLIQUE**
  - MEL : entrée en vigueur du PLU3
  - MEL / ÉTAT : enquête sur les déplacements
  - MEL : Plan de protection de l'atmosphère des agglomérations de Lille et du bassin minier - ouverture de l'enquête publique
  - Courriers de la MEL relatifs au pont historique, sous gestion belge
- FINANCES LOCALES**
  - Création d'une régie
- QUESTIONS DIVERSES**
  - sujets mineurs parvenus après édition de la présente ;
  - points mineurs présentés par les membres du conseil : les dossiers conséquents doivent avoir fait l'objet d'une interpellation préalable.

① **Les précautions restent de mise pour les règles de sécurité liées à la Covid-19 lors des réunions.**



Le maire,

Y. PÉTRONIN